

[https://www.ricochets.cc/Reunion-du-collectif-PLOUF-mardi-03-octobre-critiques-et-contre-propositions.h  
tml](https://www.ricochets.cc/Reunion-du-collectif-PLOUF-mardi-03-octobre-critiques-et-contre-propositions.html)



# Réunion du collectif PLOUF mardi 03 octobre, critiques et contre propositions sur le centre aquatique 3CPS



- Les Articles -  
Date de mise en ligne : jeudi 28 septembre 2017

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

## Rdv mardi 03 octobre à 19h, café l'Arrêt Public à Crest

### Ordre du jour :

- finaliser les préparatifs pour [l'événement du 10 octobre](#) (projection-débat du documentaire Â« L'intérêt général et moi Â» et lancement de l'association PLOUF)
  - le point des actions en cours ou réalisées
  - s'organiser pour pouvoir si besoin entamer des actions juridiques (une association vient d'être créée).
  - revoir le site internet et l'espace Facebook de Plouf : nous sommes à la recherche de personnes compétentes et disponibles pour s'en occuper, afin d'améliorer notre communication
- contact : 0673191322 - [citoyensmobilises@gmail.com](mailto:citoyensmobilises@gmail.com)

- **Une info au passage :** [Le Conseil Communautaire a décidé le 6 juillet 2017](#) d'augmenter substantiellement l'indemnité des personnalités qualifiées membres du jury (élus et autres) du concours architecte du projet de centre aquatique ont leur indemnité augmentée : **l'indemnité passe de 150 Euros ttc par journée de vacation frais de déplacement inclus, à 500 Euros ttc par demi-journée de vacation avec frais de déplacement en sus !**  
Ca fait une fameuse augmentation ! Encore de l'argent publique dilapidée par des élus à leur profit ?

#### **10. Jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre aquatique intercommunal : modification des indemnités des membres du jury**

Par délibération du 18 mai 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur les modalités d'organisation du jury de concours de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction du centre aquatique intercommunal.

Il est rappelé qu'en application de l'article 89 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics « Le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Lorsqu'une qualification professionnelle particulière est exigée pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury doit posséder cette qualification ou une qualification équivalente ».

Parmi les modalités votées lors du Conseil du 18 mai dernier figurait le montant des vacations allouées aux personnalités qualifiées, membres du jury. Le montant adopté était de 150 € TTC par journée de vacation, frais de déplacement inclus.

Les syndicats professionnels représentant des maîtres d'oeuvre disposant des mêmes qualifications que celles demandées aux participants au concours ont fait part des difficultés rencontrées pour proposer des personnalités qualifiées, compte-tenu du montant de la vacation susmentionnée.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de porter le montant des vacations allouées aux personnalités qualifiées, membres du jury de concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du centre aquatique intercommunal, à un montant maximal de 500 € TTC par demi-journée de vacation, sur présentation de factures, les frais de déplacement étant en sus sur présentation de justificatifs.

La délibération du 18 mai 2017 susmentionnée est rapportée sur ce point.

**Le Conseil Communautaire alloue à la majorité de ses membres moins 3 contres et 6 abstentions un montant maximal de 500 € TTC par demi-journée de vacation aux personnalités qualifiées membres du jury, rembourse les frais de déplacement sur présentation de justificatif et autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.**

**Bienvenue à toutes les personnes motivées pour agir avec nous.** Plus on est nombreux, mieux on pourra être sur tous les fronts, de nombreuses tâches sont possibles, Â« petites Â» ou Â« grandes Â», dans de nombreux domaines.

Notre communauté de communes et ses habitant.e.s Â« méritent Â» mieux qu'un centre aquatique inadapté et ruineux (environ 600.000 Euros de déficit chaque année selon nos calculs !).

à Crest, alors que le bassin de population est nettement plus petit, la 3CPS s'acharne à vouloir faire un centre aquatique avec une surface de bassins au moins identique à celle du centre aquatique Diabolo de Romans ! Quelle folie !

Sachez par exemple que le centre aquatique Diabolo de Romans a du mal à se remplir et que son déficit augmente - ils ont du augmenter les prix d'entrée (de 25% paraît-il) - et [de nombreuses personnes semblaient se plaindre des prix élevés avant même cette augmentation.](#)

**Pourtant, à Crest, alors que le bassin de population est nettement plus petit, la 3CPS s'acharne à vouloir**

faire un centre aquatique avec une surface de bassins au moins identique à celle du centre aquatique Diabolo de Romans ! Quelle folie !

